

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH	Délibération
		N° 2024_1_10

Convocation du 04 janvier 2024

Le 09 janvier 2024 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Claudine AUDOIN, Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Lydie LAFON, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS :

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Pierre BORREDON a donné procuration à M. Floréal CARBONIE SUILS
Mme Christina GARRIGUES a donné procuration à M. Patrice CASTANIER
Mme Sonia LEGLAIVE a donné procuration à M. Bernard PIASER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2024_1_10 : Demande de subvention Rénovation du Pôle loisirs de la piscine municipale

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 22 novembre 2022, le conseil municipal a approuvé le choix de la Maitrise d'œuvre pour la rénovation du Pôle loisirs de la piscine municipale.

Le cabinet Sol et Cité a fait parvenir un Avant-Projet Sommaire.

Le coût prévisionnel des travaux tels qu'il ressort des études d'Avant-Projet Sommaire du Maître d'œuvre s'élève à 502 652,00 € HT.

Afin de financer cette opération, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de L'État

Description des recettes et subventions à solliciter sur montant HT

Origine des subventions sollicitées	Montant des travaux subventionnables en € HT	Pourcentage sollicité	Subventions sollicitées en €	Subventions obtenues en €
Etat – DETR 2024	502 652,00	40%	201 060,80	En attente
Région Occitanie	502 652,00	3,58%	18 000,00	notifiée
Département du Lot	502 652,00	19,93%	100 199,00	notifiée
ANS	502 652,00	3,66 %	18 400,00	notifiée
Origine de l'autofinancement	Montant des travaux subventionnables en € HT	Pourcentage autofinancement	Autofinancement en €	/
Commune de LUZECH	502 652,00	32,83%	164 992,20	/

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter l'aide financière de l'Etat,

Le conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel ;
- **de solliciter** l'aide financière de l'Etat,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à effectuer toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
16	Présents : 13 Procurations : 3	Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

<p>REÇU EN PREFECTURE LE : 10/01/2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 10/01/2024</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>Le Maire,</p> <p>Monsieur Bernard PIASER</p>
---	--